

Des élèves de Morat et Domdidier créent une œuvre en PET qui sera exposée au Festival des lumières

Promouvoir le bilinguisme par l'art

« CHANTAL ROULEAU

Morat » Il y a beaucoup d'effervescence dans l'ancien local de pompiers de Morat. Plusieurs élèves échantent en français et en allemand. L'un d'entre eux pose de la colle chaude sur le goulot d'une bouteille en plastique tenue par une de ses collègues. Celle-ci installe ensuite l'objet sur une structure métallique. Un peu plus loin, un groupe discute en triant les bouteilles.

Une centaine d'élèves de Morat et de Domdidier, pour la plupart du cycle d'orientation (CO), mais également une classe primaire, ont participé cette semaine à un atelier visant à promouvoir le bilinguisme. Leur œuvre, créée sous la direction de l'artiste polonais Artur Grycuk, sera exposée au Lindensaal, la grande place située à côté du château de Morat, dans le cadre du Festival des lumières, du 15 au 26 janvier prochain.

Le projet s'intitule *Water Droplet* et consiste en la création de sept gouttes d'eau géantes réalisées à partir de près de 3000 bouteilles en PET recyclées. «L'idée de ce projet est de promouvoir le bilinguisme par un processus artistique», indique Luca Schild, directeur opérationnel du Festival des lumières de Morat. Pour recueillir ces bouteilles, un appel a été lancé à la population, aux écoles ou encore aux restaurants de la ville. «Beaucoup de gens ont participé. Cela montre l'intérêt pour ce genre de projet», constate-t-il.

Sensibilisation

Pour l'artiste Artur Grycuk, l'œuvre est un moyen de mettre en lumière le gaspillage du plastique en donnant une nouvelle vie aux déchets. «Nous voulons faire comprendre qu'il n'est pas nécessaire d'utiliser autant d'emballages plastique et sensibiliser à une utilisation responsable de l'eau», précise-t-il. Artiste travaillant avec les lumières, il a exposé partout



3000

Le nombre de bouteilles en PET utilisées

Sept gouttes d'eau formées en bouteilles PET recyclées sont fabriquées par les élèves. Charly Rappo

dans le monde, notamment aux Etats-Unis, au Canada ou encore en Finlande. Il a déjà créé une goutte énorme avec 3000 bouteilles. Il s'agit toutefois de son premier projet d'une telle envergure réalisé avec des enfants.

Chaque année, en lien avec la manifestation hivernale, des classes de la région de Morat participent à un projet visant à mettre en valeur le bilinguisme. Cette année, ce sont les classes de Morat et de Domdidier qui ont répondu à l'appel. «C'est une bonne occasion de sortir de nos murs, d'aller à la rencontre d'autres classes, et de faire connaissance avec des élèves germanophones», souligne Camille Bugnon, enseignante en 9H au CO de Morat.



«L'idée de ce projet est de promouvoir le bilinguisme par un processus artistique» Luca Schild

Si des groupes bilingues ont été formés le matin, l'enseignante constate qu'il est plutôt difficile de mélanger les deux groupes linguistiques. «Nous avons néanmoins plusieurs élèves bilingues qui ont fait le pont», ajoute-t-elle. Egalement enseignant en 9H à Morat, Romain Hurni remarque qu'il est parfois difficile pour eux de communiquer verbalement, mais qu'ils arrivent à se comprendre en faisant des gestes. «Ce genre d'activité les fait sortir de la classe et découvrir un autre univers. Et quand ils verront leur œuvre au Festival des lumières, la magie va opérer», sourit-il.

Atelier thématique

Avant de mettre la main à la pâte et de travailler à la sculpture en PET, les jeunes ont suivi

le matin un atelier sur le thème de l'eau et du plastique. «En plus de la création artistique, nous voulons que les élèves apprennent quelque chose en lien avec la thématique», commente Luca Schild. Agés de 12 et 13 ans, les élèves apprécient de pouvoir participer à un tel projet. «C'est chouette de pouvoir recycler quelque chose que l'on utilise chaque jour pour faire une œuvre d'art», commente l'un d'entre eux. Et son camarade d'ajouter: «On se réjouit de voir le résultat final lors du festival.»

Un peu plus loin, une autre élève moratoise se réjouit de pouvoir faire ce travail en équipe avec ses collègues de classe. «Nous nous entraînons pour faire des gouttes et nous avons aussi appris beaucoup de

choses concernant le recyclage», assure-t-elle avant de retourner poser des bouteilles sur la structure qui prend bientôt la forme d'une goutte.

Un enregistrement sonore sera ensuite réalisé par les élèves, en deux langues, qui tournera en boucle lors du festival et fera partie intégrante de l'œuvre, qui sera suspendue aux arbres, ou encore installée sur des socles en bois.

Le budget total du projet, comprenant notamment la création artistique, le montage, l'achat du matériel ou encore la réalisation technique, s'élève à 20 000 francs. Une demande de soutien dans le cadre des projets pour le bilinguisme a été faite au canton de Fribourg et est toujours en attente d'une réponse. »

L'affaire S3 renvoyée dans la Broye

Justice » Selon le procureur général, Pascal Jaussi peut être jugé par des magistrats non spécialisés dans les affaires économiques.

Le procureur général fribourgeois Fabien Gasser a tranché: c'est bien le Tribunal de la Broye qui doit, selon lui, juger le fondateur de la société Swiss Space Systems (S3) Pascal Jaussi, accusé d'escroquerie et d'abus de confiance portant sur plusieurs millions de francs et d'avoir mis en scène sa propre agression en août 2016. Dans une décision rendue publique mercredi, que l'ex-patron de S3 a annoncé vouloir contester devant le Tribunal cantonal, le magistrat estime que ce dossier ne requiert pas la mobilisation de

juges assesseurs disposant de connaissances spéciales en matière d'économie. Il n'est donc pas nécessaire d'activer le Tribunal pénal économique (TPE).

Le procureur général adjoint Raphaël Bourquin, en charge de l'instruction de toute l'affaire, avait décidé en septembre dernier de renvoyer l'ex-patron de S3 devant le Tribunal d'arrondissement de la Broye, lequel s'était estimé incompétent pour juger ce dossier. Ceci en raison notamment de la nature des faits, portant essentiellement sur des infractions de nature économique, mais aussi de l'important volume de pièces à analyser. De son côté, le TPE avait également contesté sa compétence, rappelant notamment

que l'affaire avait été instruite par un magistrat non spécialisé dans les affaires économiques.

Dans sa décision, Fabien Gasser rappelle que le procureur général adjoint avait informé les défenseurs de Pascal Jaussi de son intention de renvoyer leur client devant le Tribunal de la Broye en juin 2024 déjà, au moment de leur transmettre son avis de clôture d'instruction. Les avocats ne s'y étaient alors pas opposés. Fabien Gasser estime par ailleurs que toutes les infractions reprochées à l'ex-patron de S3 ne sont pas de nature économique et qu'en règle générale, celles qui relèvent de cette qualification (comme l'escroquerie, l'abus de confiance, ou le faux dans les

titres) ne sont pas systématiquement renvoyées devant le TPE pour ce seul motif.

Il concède que la gestion fautive, éventuellement la gestion déloyale, constituent des accusations plus spécifiques. Il juge toutefois que l'acte d'accusation dressé par le procureur général adjoint Raphaël Bourquin les explicite opération par opération, et qu'elles reposent sur un modus operandi «relativement simple».

Contestant les faits qui lui sont reprochés, Pascal Jaussi dénonce une instruction à charge et a déposé une plainte contre Raphaël Bourquin pour violation du secret de fonction, dont le classement a été annulé récemment par le Tribunal fédéral. » MARC-ROLAND ZOELLIG

PUBLICITÉ

✓ contre les abus
✓ pour des règles justes

2xOUI au droit du bail
pour-le-logement.ch
le 24 novembre

UNION POUR LE LOGEMENT